

2.3 Les modalités de perception.

■ Des entités paysagères « qui voient et qui sont vues » :

Par ses caractéristiques sitologiques, le territoire offre de nombreux points de vue panoramiques, sur les sommets environnants plus ou moins proches, et sur les fonds de vallées des Usse, du Rhône et du Fier.

Il est lui-même fortement exposé visuellement, de l'extérieur comme de l'intérieur des limites communales, et offre encore des « images de carte postales ».

Cette caractéristique induit une perception souvent immédiate des changements d'affectation du sol, et donc une sensibilité particulière à tout aménagement, et des impacts visuels plus ou moins importants.

D'où l'importance d'appréhender le territoire sous un angle « perceptif ».

D'après cet angle perceptif, 8 entités paysagères ont été définies sur les différentes communes. Regroupées sous deux typologies, les entités naturelles et les entités anthropisées, la carte ci-dessous montre leur répartition sur le territoire.

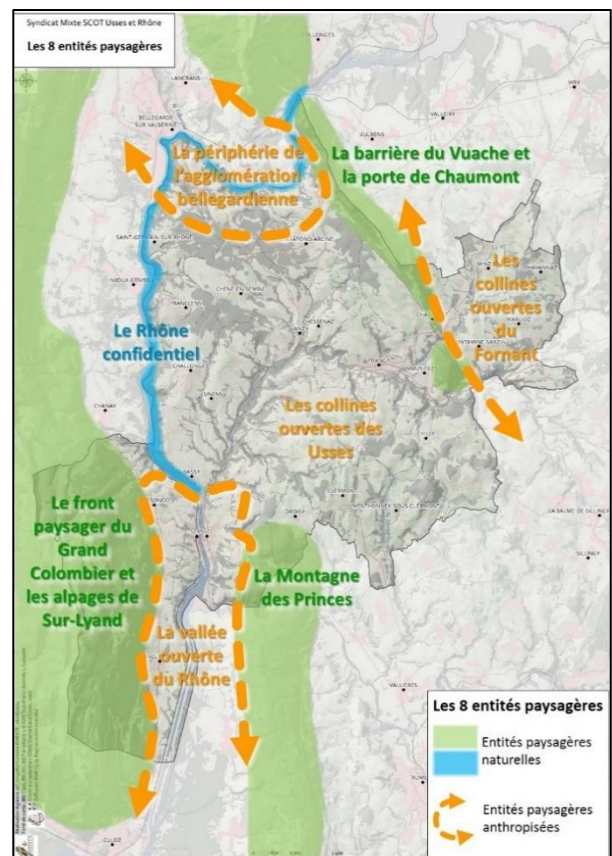
Les entités paysagères naturelles :

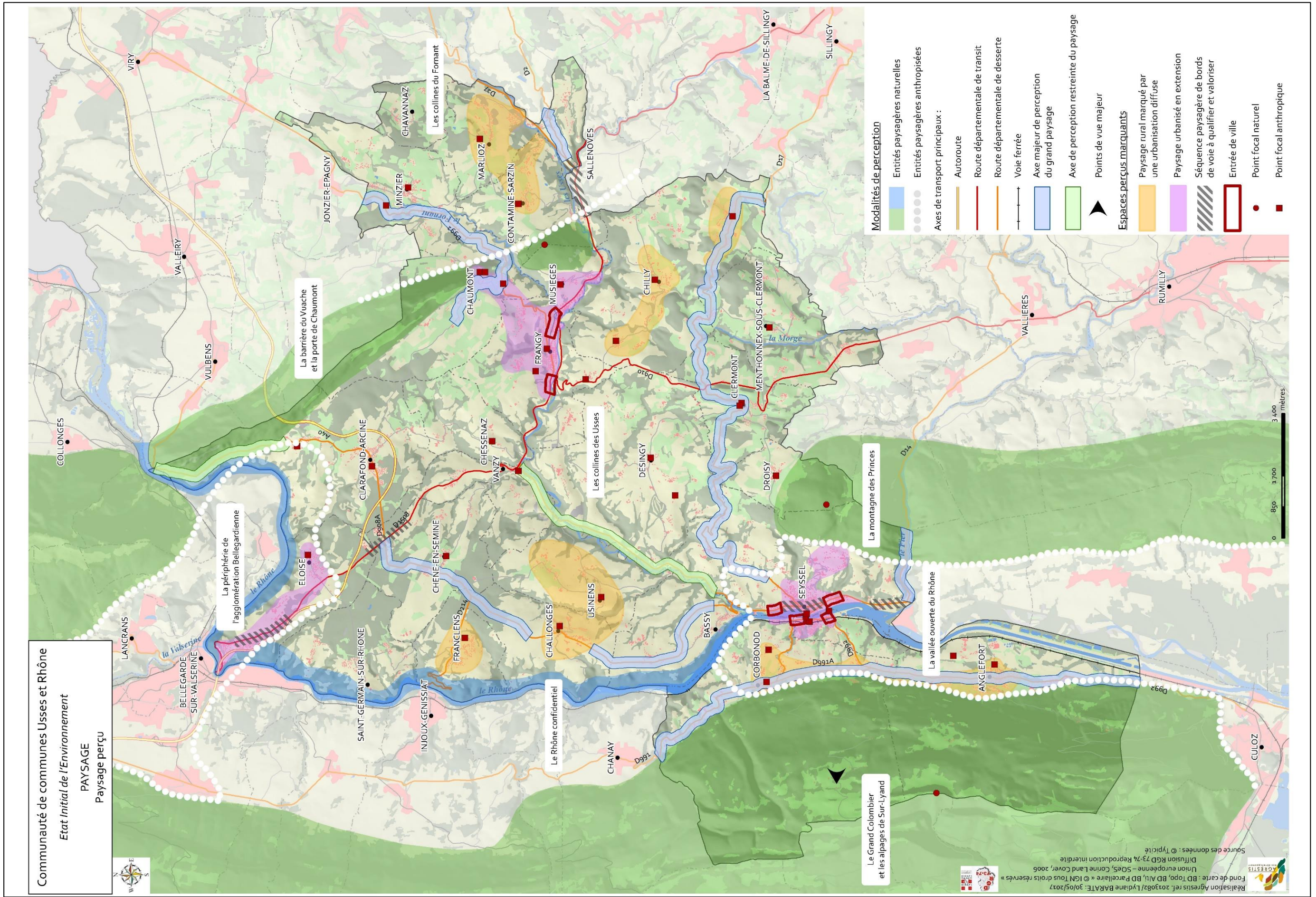
- ✓ la barrière du Vuache et la porte de Chaumont au Nord,
- ✓ la Montagne des Princes au Sud-Est,
- ✓ le front paysager du Grand Colombier et les alpages de Sur-Lyand au Sud-Ouest,
- ✓ le Rhône confidentiel, et sa particularité en tant que fleuve.

Les entités paysagères anthropisées :

- ✓ la périphérie de l'agglomération bellegardienne au Nord,
- ✓ les collines ouvertes des Usse, au cœur du territoire,
- ✓ les collines ouvertes du Fornant, à l'extrême est,
- ✓ la vallée ouverte du Rhône, au Sud.

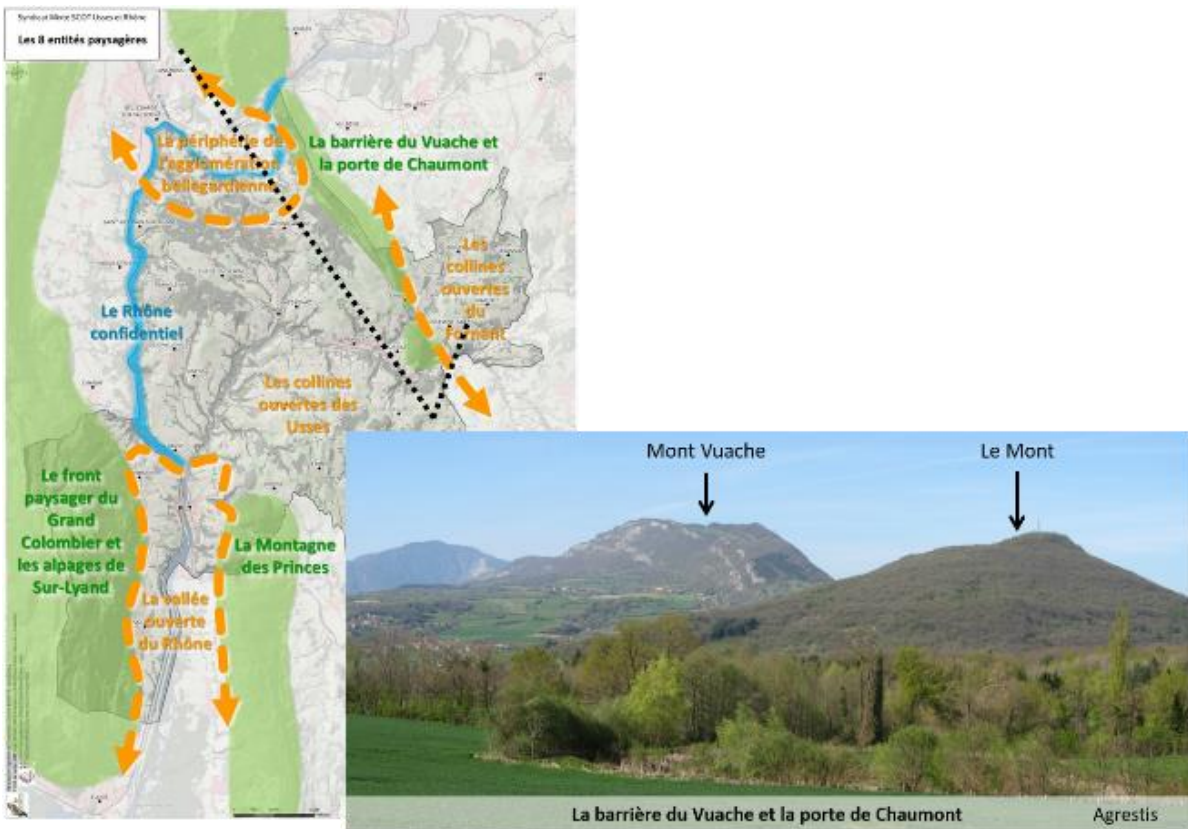
Chaque entité va être décrite et explicitée successivement.





■ Les entités paysagères :

LA BARRIÈRE DU VUACHE ET LA PORTE DE CHAUMONT



Localisation et angle de vue de la photo, à gauche, photo de perception lointaine à droite.

C'est un **espace naturel fermé par les boisements**. Cet élément géo-morphologique marquant à l'échelle du territoire forme, avec le Mont (relief situé dans le prolongement du massif du Vuache),

une coupure entre les entités des **collines ouvertes des Usse à l'Ouest** et les **collines ouvertes du Fornant à l'est**. C'est un **point de repère** à l'échelle du territoire



Vue sur la porte du Vuache depuis Désingy. On distingue le Mont Vuache au centre et le relief du Mont, à droite (@Agrestis)



Le village de Chaumont, point de repère à l'extrémité Sud-est du Vuache (©Nathalie Rouff)



Les boisements et les crêtes au pied du Vuache, sur la commune de Chaumont. (©Nathalie Rouff)

LA MONTAGNE DES PRINCES



Localisation et angle de vue de la photo, à gauche, photo de perception lointaine à droite

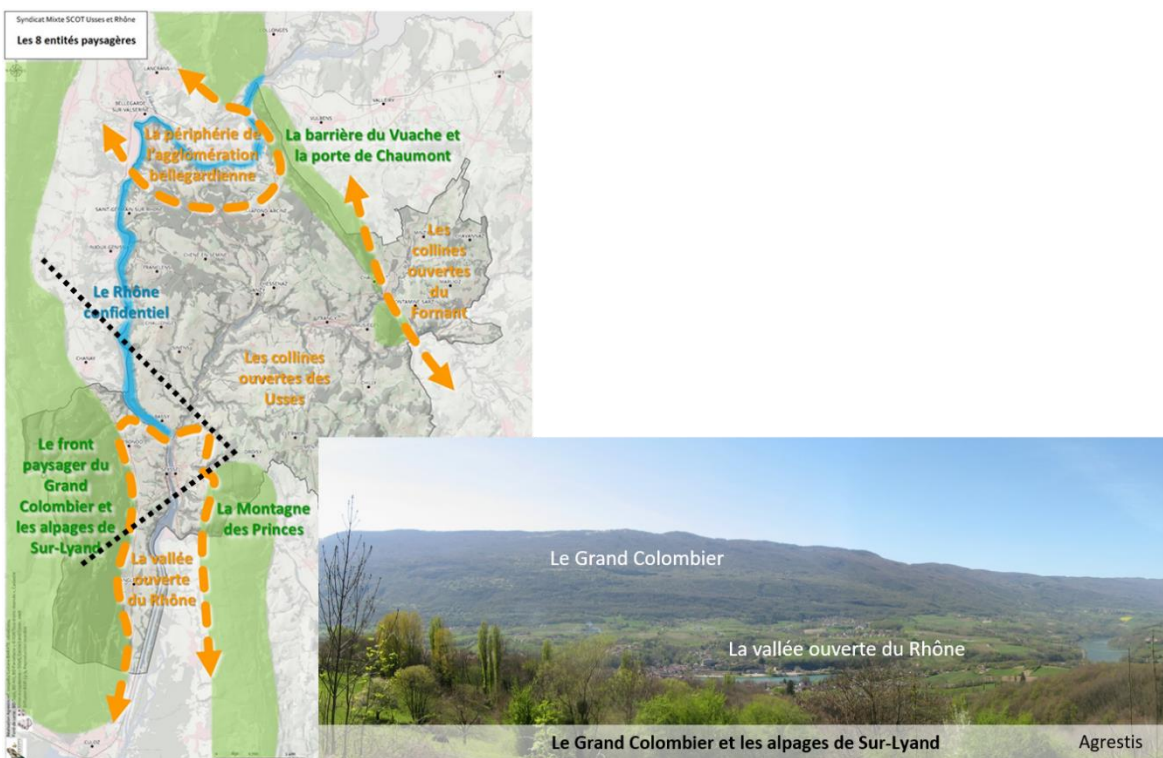
Espace **naturel fermé par les boisements**, cet épaulement géomorphologique forme la limite est de la vallée ouverte du Rhône. Le massif se prolonge en direction du Sud, en dehors du territoire.

Il forme un arrière-plan à la commune de Seyssel Haute-Savoie.



Les boisements et le relief de la Montagne des Princes cadrent la structure urbaine de Seyssel Haute-Savoie et lui offrent une profondeur depuis le fond de vallée (©Agrestis)

LE FRONT PAYSAGER DU GRAND COLOMBIER ET LES ALPAGES DE SUR-LYAND



Localisation et angle de vue de la photo, à gauche, photo de perception lointaine à droite.

L'entité s'inscrit dans une dimension de vallée. Le massif du Grand Colombier à l'Ouest, la Montagne

des Princes et les Gorges du Fier au Sud-Est forment le cadre de la vallée semi-ouverte.



Le massif boisé du Grand Colombier forme un cadre naturel omniprésent dans l'ensemble des perspectives (©Nathalie Rouff)



La montagne des Princes et les gorges du Fier, en perception lointaine (©Nathalie Rouff)



Les gorges du Fier en perception rapprochée (site naturel inscrit) (©Nathalie Rouff)

LE RHONE CONFIDENTIEL

Le Rhône est une entité géomorphologique majeure. Il matérialise une partie de la limite du territoire du SCoT.

Encaissé et bordé de coteaux pentus et boisés jusqu'à la confluence des Usses, le lit mineur du fleuve s'élargit ensuite progressivement. Il s'inscrit dans une logique de fond de vallée entre les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Le Rhône est peu accessible, aussi bien physiquement que visuellement, sa perception est séquentielle.



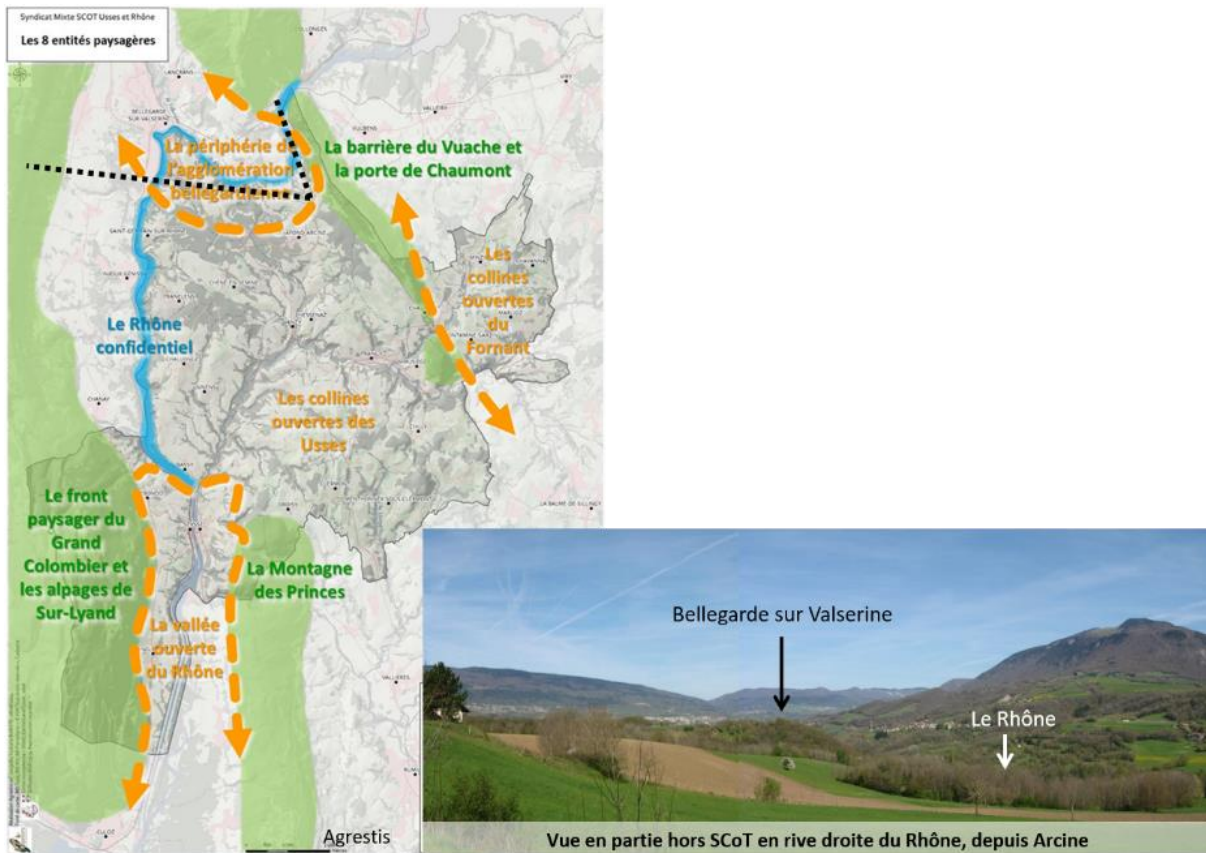
Perception séquentielle du Rhône à Clarafond-Arcine. Il constitue une limite territoriale forte au Nord du secteur d'étude et s'inscrit dans un paysage naturel (©Nathalie Rouff)



La centrale de Génissiat, un visage industriel offert par le Rhône. Avec la présence des falaises, ce dernier n'est

perceptible que depuis le pont. La prise de vue est située hors SCOT (@Nathalie Rouff)

LA PERIPHERIE DE L'AGGLOMERATION BELLEGARDIENNE



Localisation et angle de vue de la photo, à gauche, photo de perception lointaine à droite.

Située entre le Rhône, l'autoroute A40 et la RD1058, cette entité est caractérisée par sa proximité avec Bellegard-sur-Valserine. L'autoroute forme une barrière à l'urbanisation.

Cette proximité entraîne un phénomène de périurbanisation : présence de zones d'activités et d'habitations disséminées sur le linéaire de la départementale, alternance d'espaces ouverts et fermés ne permettant pas une bonne lisibilité du paysage.

Des infrastructures routières très présentes :





©Nathalie Rouff

La succession des différentes perceptions, fermées par les boisements puis ouvertes sur les habitations et les zones d'activités, ne forme pas d'éléments clairement lisibles.

Les aménagements confèrent à Éloïse une connotation plus urbaine (trottoirs, candélabres) même si la logique de village reste bien perceptible.

L'ouverture du paysage marque un changement dans la perception du paysage. Les perceptions deviennent plus lointaines.

Des perceptions différentes à l'arrivée sur Éloïse :



L'arrivée sur Eloïse. Les aménagements ont un aspect très routier. (©Nathalie Rouff)



Les aménagements de qualité dans les espaces de lotissements récents confèrent au village un aspect quelque peu urbain (©Nathalie Rouff)

LES COLLINES OUVERTES DES USSES

Cette entité constitue la majeure partie du territoire ; elle est caractérisée par une succession de collines, cultures, boisements, bourgs et villages qui se répètent dans une grande

covisibilité et témoignent d'un paysage typiquement rural.

L'alternance de paysages ouverts et de paysages fermés forme une variété de micro-paysages, majoritairement agraires. Les points focaux propres à l'entité sont peu présents à l'échelle du territoire.

Les collines sont caractérisées par leur homogénéité.



Les collines semi-ouvertes au Nord du territoire, vues depuis Clarafond-Arcine. Les boisements sont prédominants. La perception des micro-paysages se fait au gré de la topographie et des boisements (©Nathalie Rouff)



Un paysage plus ouvert, vu depuis Desingy (©Nathalie Rouff)

Cette entité est traversée par la majorité des axes routiers puisqu'elle couvre la plus grande partie du territoire. Ces axes sont plus ou moins visibles selon la topographie des lieux : plus les pentes sont importantes, plus les routes sont perceptibles.

La proximité de la centrale hydroélectrique de Génissiat draine les réseaux de transport aériens matérialisés par la présence impactante de pylônes.



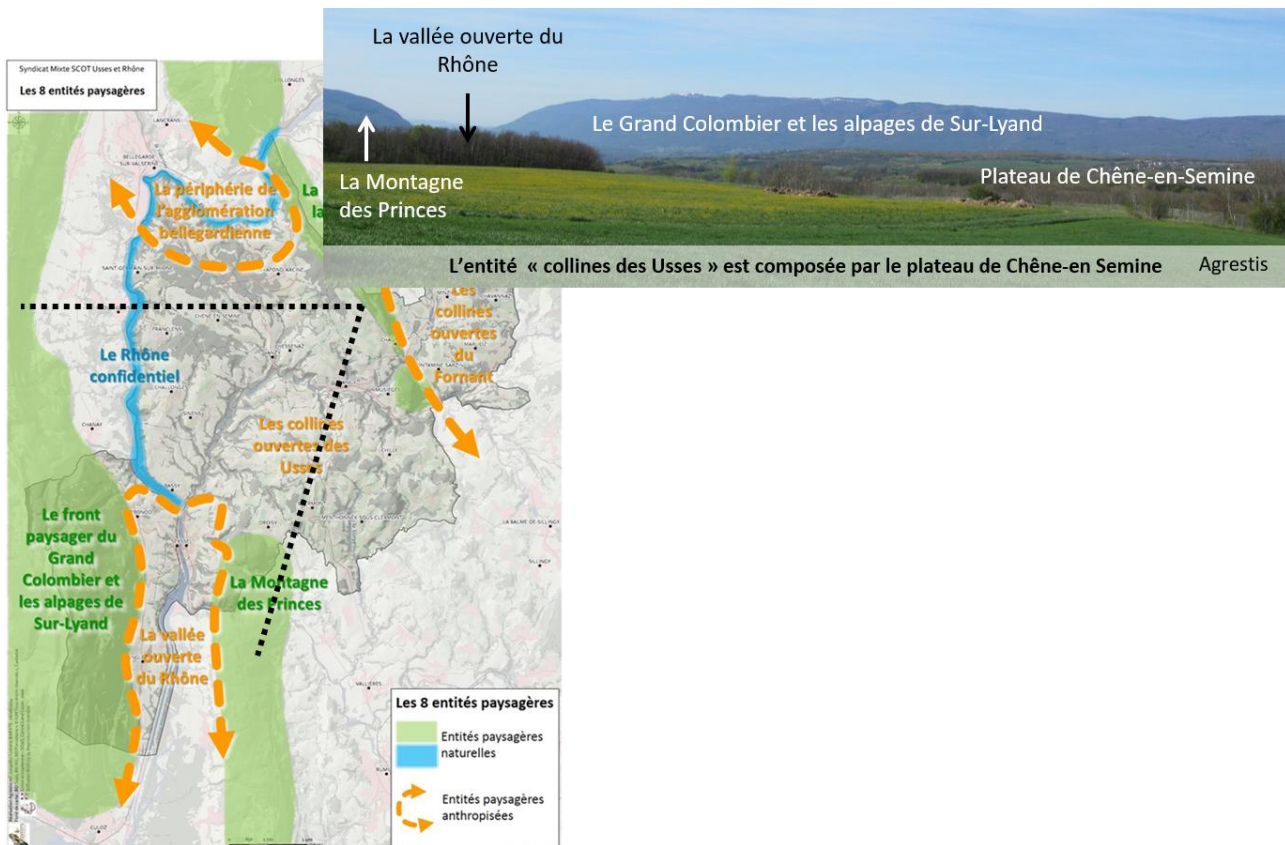
À gauche: la RD1508 perceptible au niveau du virage de la mairie de Vanzy. À droite: la présence des pylônes. (©Nathalie Rouff)

Les carrières de Desingy constituent un autre point clé de l'entité centrale des collines des Usse. Peu visibles en perception rapprochée, elles le sont beaucoup plus en perception éloignée.



Les carrières, élément marquant de cette entité
(©Nathalie Rouff)

LE PLATEAU DE LA SEMINE



Localisation et angle de vue de la photo, à gauche, photo de perception lointaine à droite. Vue sur le plateau de la Semine.

S'il conserve les caractéristiques semi-ouvertes, le secteur de Chêne-en-Semine a la particularité d'avoir un relief plus plat et une proportion plus importante de boisements. La notion de parcellaire agricole, marquée par des haies arborées, est absente.

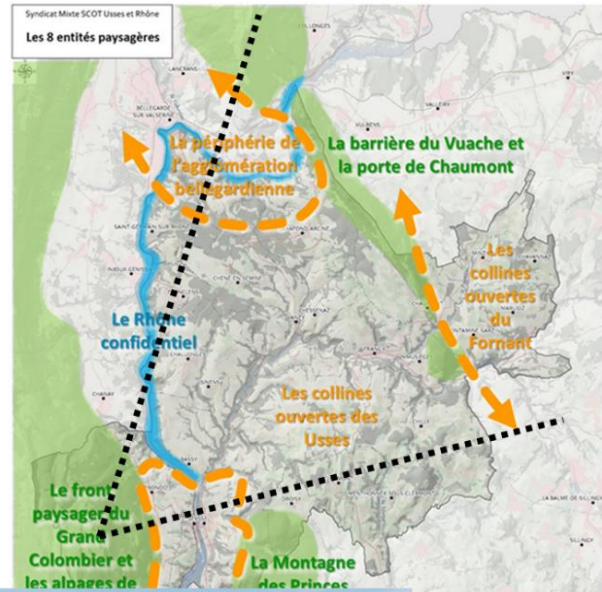
Son altimétrie plus élevée que les collines empêche la perception de ces dernières. De plus,

les boisements qui encadrent ce relief plan font de ce plateau un micro-paysage isolé en termes de perception par rapport au reste de l'entité. La notion de covisibilité est donc beaucoup moins forte dans cette zone.



Le plateau de la Semine (©Nathalie Rouff)

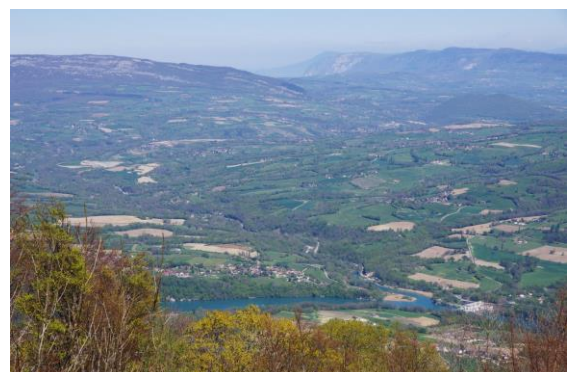
LES USSES



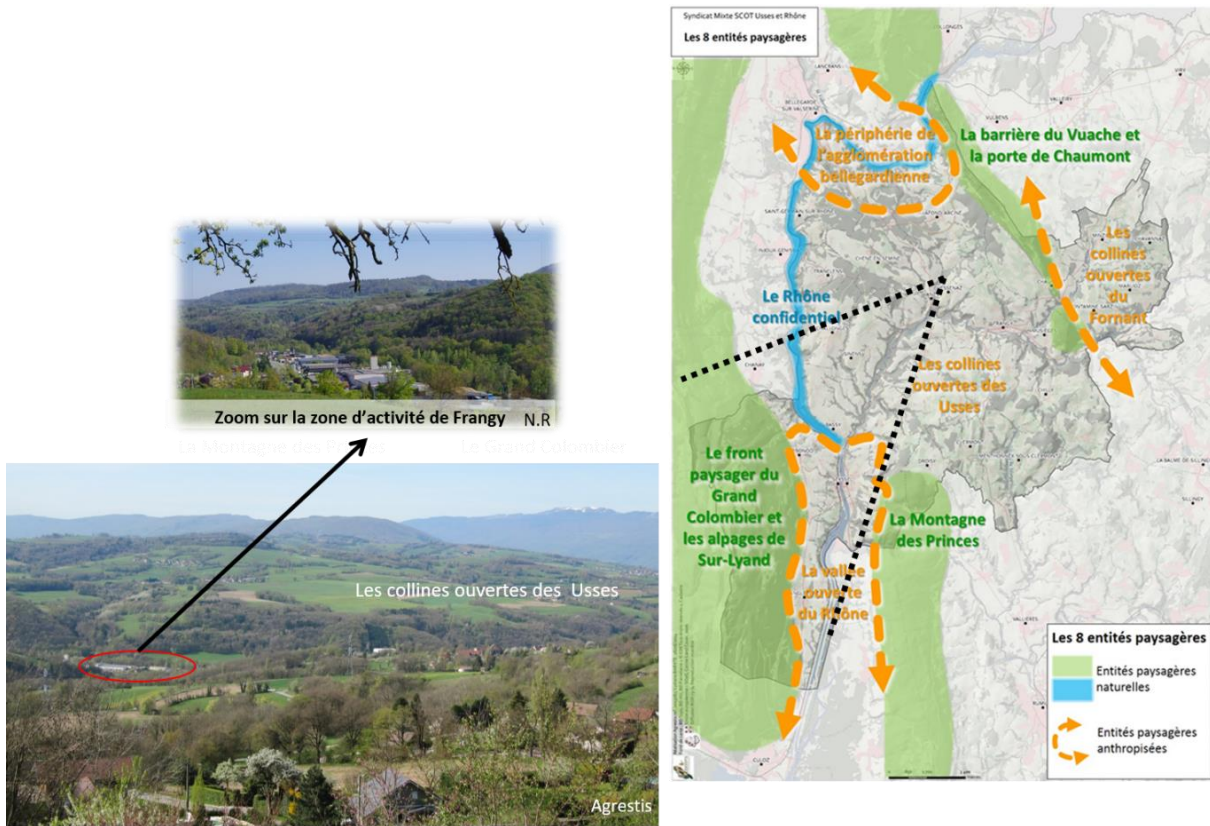
Localisation et angle de vue de la photo, à droite, photo de perception lointaine à gauche.

Invisible en perception rapprochée car boisé et peu accessible, le torrent des Usse et sa vallée constituent un élément géomorphologique majeur au sein du territoire. Il fait partie des nombreux affluents du Rhône.

Les perceptions sont multiples.

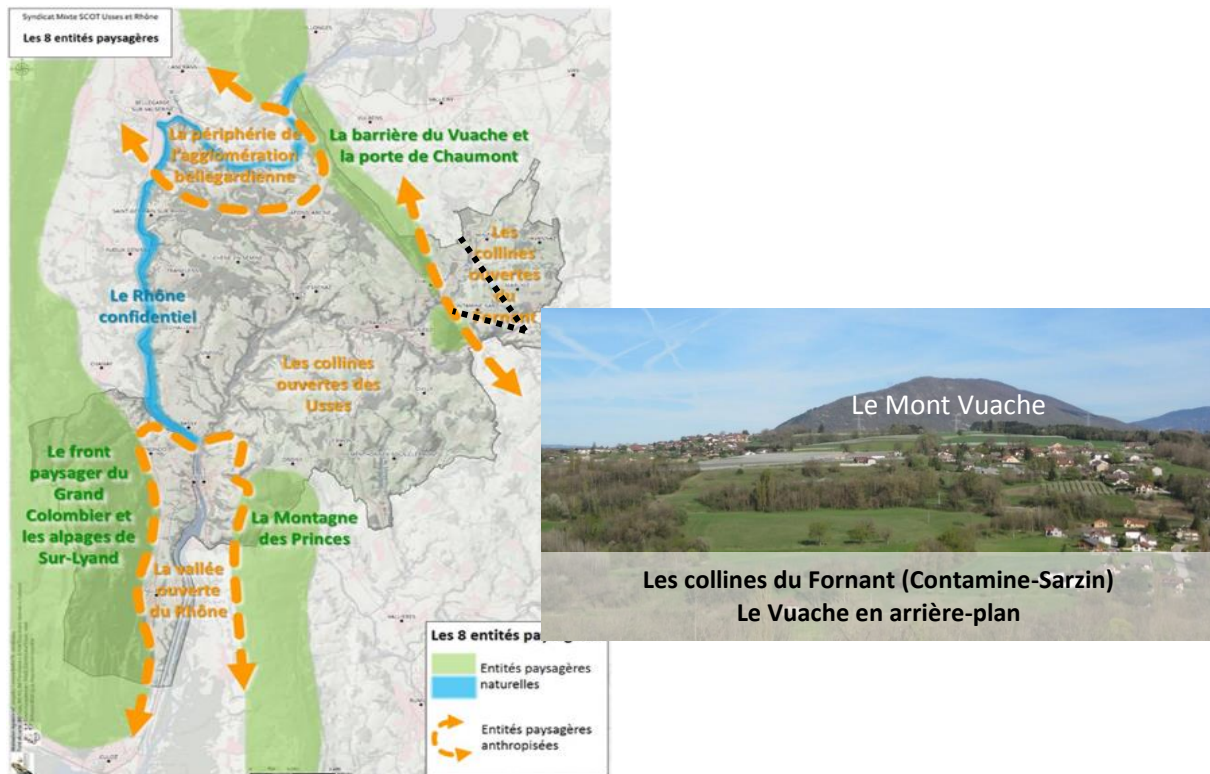


Vue depuis le massif du Grand Colombier sur le torrent des Usse. Sa vallée encaissée et boisée est une composante de la trame verte et bleue du territoire.



Localisation et angle de vue de la photo, à droite, photo de perception lointaine, à gauche.

LES COLLINES OUVERTES DU FORNANT



Cette entité a les mêmes caractéristiques que celle des Usses, elle est à dominante rurale.

La covisibilité est grande, elle offre des perspectives lointaines grandioses depuis les points hauts ouverts.

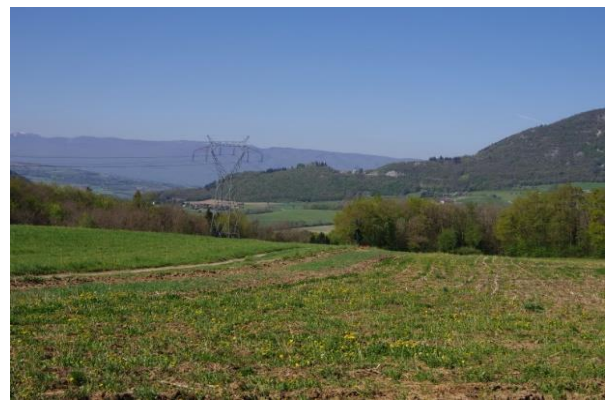


Panorama vers le Vuache: le paysage est essentiellement rural. (©Nathalie Rouff)



Panorama orienté vers l'Est : Le Parmelan, les massifs de la Tournette et des Bauges apparaissent au loin (en arrière-plan de gauche à droite).

Elles forment des micro-paysages composés d'une succession de prairies, de boisements et d'habitations. La présence des réseaux aériens électriques est forte et marque le paysage.



La succession d'espaces ouverts et d'espaces fermés forment des micro-paysages. Le Vuache forme un point focal géomorphologique marquant, même s'il se situe hors de l'entité (©Nathalie Rouff)

Encadrée par le massif boisé du Grand Colombier à l'Ouest et la Montagne des Princes à l'Est, la vallée du Rhône s'élargit, offrant un relief plus

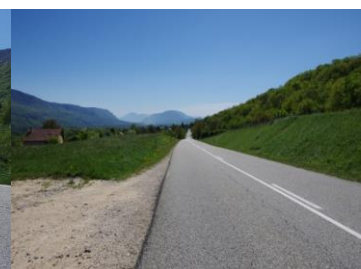
plan où cultures, boisements et habitations forment un paysage varié.



Vue de la Montagne des Princes : le paysage est plus lisible. Les différents éléments qui le composent sont plus contrastés avec les espaces fermés des monts boisés. Les piémonts semi-ouverts constitués de cultures, de boisements, de bourgs et de villages et le Rhône qui s'écoule au cœur de ce paysage identique de part et d'autre de ses rives. Le piémont cultivé et boisé semble s'appuyer sur le massif boisé du Grand Colombier situé en arrière-plan. (©Agrestis)



Vue de la RD992, en amont d'Anglefort. Le paysage est plus ouvert et la topographie plus plane en direction du Sud (©Nathalie Rouff)



Vue de la RD991, vers le Sud, commune de Corbonod. (©Nathalie Rouff)

La vallée du Rhône est plus vallonnée dans sa partie Nord, aux abords de Corbonod qui accueille une agriculture à orientation viticole. La partie Sud

est plus plane, on y retrouve des parcelles de prairies.



Le fond de vallée ouvert et plan est propice à l'accueil d'une agriculture avec de grandes parcelles. La proximité du Rhône est perceptible par sa ripisylve.



L'usine de traitement des déchets du SIDEFAGE, perceptible par la hauteur de ses bâtiments et la poussière qu'elle dégage.



Un paysage plus ouvert, avec une activité agricole à orientation viticole à Corbonod.



Vue des hauteurs de Seyssel Haute-Savoie, avec la base nautique et les chemins le long des rives. (©Nathalie Rouff)



Les rives de bord de Rhône à Seyssel (©Nathalie Rouff)

Dans cette entité, le Rhône n'apparaît plus de façon séquentielle, il est au contraire mis en scène, comme à Seyssel (Ain et Haute-Savoie)

Avec ses berges accessibles, le Rhône devient un élément du paysage perceptible depuis la voie ferrée ou depuis ses berges aménagées pour la promenade, aux abords de la base nautique.



Vue de Bassy, avec la centrale de Seyssel franchissant le Rhône qui s'élargit. Sa perception est toujours séquentielle mais ses berges sont plus accessibles. La voie ferrée les longe.



Vue des hauteurs de Seyssel, avec la base nautique et les chemins le long des rives.

■ Les axes de perceptions :

Essentiellement constitués par les routes, les axes de perception permettent de traverser les différentes composantes d'un paysage et de l'apprécier suivant leurs qualités. Il s'agit ici, des itinéraires principaux, à savoir l'autoroute A40, les routes départementales principales de transit (RD1508, RD910) et les départementales de desserte (RD908A, RD14, RD147, RD214, RD992, RD991, RD17, RD27, RD2).

LES AXES MAJEURS DE PERCEPTION DE GRAND PAYSAGE.

Il s'agit des routes qui permettent de comprendre le paysage traversé. Dans la majorité des cas, ces routes sont situées à flanc de colline, dans des espaces ouverts comme la RD2, RD17 et la RD147. Parfois, il s'agit d'axes situés dans le fond de vallée comme la RD991 et la RD992.

Sont observés également des axes de perception qui traversent des espaces semi-ouverts comme la RD14 dans le secteur du plateau de la Semine; ainsi que des zones où les perceptions sont totalement cadrées comme la RD14 dans les Gorges du Fier.



La RD147 en montant sur Chaumont depuis Minzier. Vue sur les collines du Fornant. (© Agrestis.)



La RD17 sur les hauteurs de Seyssel permet de comprendre la mosaïque de micro-paysage des collines. (©Nathalie Rouff.)

LES AXES DE PERCEPTION RESTREINTE DU PAYSAGE

Sur le territoire, ils sont essentiellement constitués par la RD992, qui longe la vallée du torrent des Usse, et la RD908A, après le village de Clarafond-Arcine.

Aucune de ces routes ne permet de percevoir la particularité du paysage qu'elles traversent car elles sont bordées de boisements.



La RD992 est marquée par la présence quasi continue des boisements de part et d'autre de la route, ce qui ne permet pas de percevoir la vallée des Usse, et encore moins le torrent (©Nathalie Rouff)

LE POINT DE VUE REMARQUABLE

Il est situé sur le massif du Grand Colombier, au lieu-dit de Sur-Lyand. La vue lointaine permet de voir jusqu'au Mont-Blanc, éloigné de plus de 80 km.



Point de vue sur les gorges du Fier et le massif du Mont Blanc depuis la route qui monte au sommet du Grand Colombier (©Agrestis)



Point de vue sur le Mont-Blanc depuis la table panoramique à « Sur-Lyand » (©Agrestis)

2.4 Les espaces perçus marquants.

■ Un paysage rural marqué par une urbanisation diffuse

Ce paysage est de plus en plus confronté à une urbanisation diffuse et peu structurée.

UNE ORGANISATION TRADITIONNELLE DE LA CAMPAGNE DE PLAINE PREALPINE

D'anciens bourgs et hameaux organisés autour d'une église et son parvis, de la Mairie, l'école, et de bâtisses agricoles...



Bassy



Chêne-en-Semine



Menthonex-sous-Clermont

...au cœur d'espaces agricoles exploités, d'espaces naturels, et de secteurs d'habitat composé principalement de pavillonnaire dispersé.

La silhouette du village de Franc lens est perceptible de loin car elle est située en légère butte, sur un plateau au sein d'une grande clairière.



Chilly



Anglefort



Franc lens

DES BOURGS ET DES VILLAGES AYANT LEURS SINGULARITES

La singularité patrimoniale naturelle et bâtie est propre à chaque commune avec la présence de châteaux, de bâtisses remarquables, de ruines, de domaines viticoles, etc...



Clermont



Corbonod



Chaumont

Les espaces publics et de ce patrimoine au cœur des bourgs est valorisé par l'aménagement des places, des traversées, etc...



Droisy



Chilly



Minzier

UNE URBANISATION DIFFUSE SUR LES SECTEURS DE COLLINE

Ces paysages sont soumis à la pression urbaine qui se diffuse avec des formes architecturales disparates, malgré une pression économique agricole encore très perceptible.

Des hameaux se rejoignent, faisant perdre la lisibilité des villages (par exemple, Mougny et Coucy sur la commune de Chilly).



Des constructions le long d'une colline exposée au Sud. Le vieux village n'est plus lisible, l'architecture disparate accentue ce morcellement (Challonges) (©Nathalie Rouff)



La dissémination de l'habitat le long du coteau perturbe la limite entre les différentes composantes du paysage et interfère avec sa lisibilité (Anglefort). (©Nathalie Rouff)



Le mitage urbain perturbe l'équilibre entre les différentes composantes du paysage, la disparité architecturale accentue encore ce phénomène (Anglefort) (©Nathalie Rouff).

■ Les paysages urbanisés à partir de noyaux anciens :

SEYSSSEL ET FRANGY : UN PAYSAGE URBANISE A PARTIR DE NOYAUX ANCIENS

Le noyau ancien est encore perceptible en termes d'architecture mais la lisibilité paysagère de la silhouette de la ville de Seyssel est amoindrie par les extensions diverses le long des axes routiers. Cette dynamique d'étalement urbain a pour conséquence la formation de dents-creuses qui perturbent peu à peu la lisibilité du coteau.



Seyssel (Ain / Haute-Savoie) (©Nathalie Rouff)



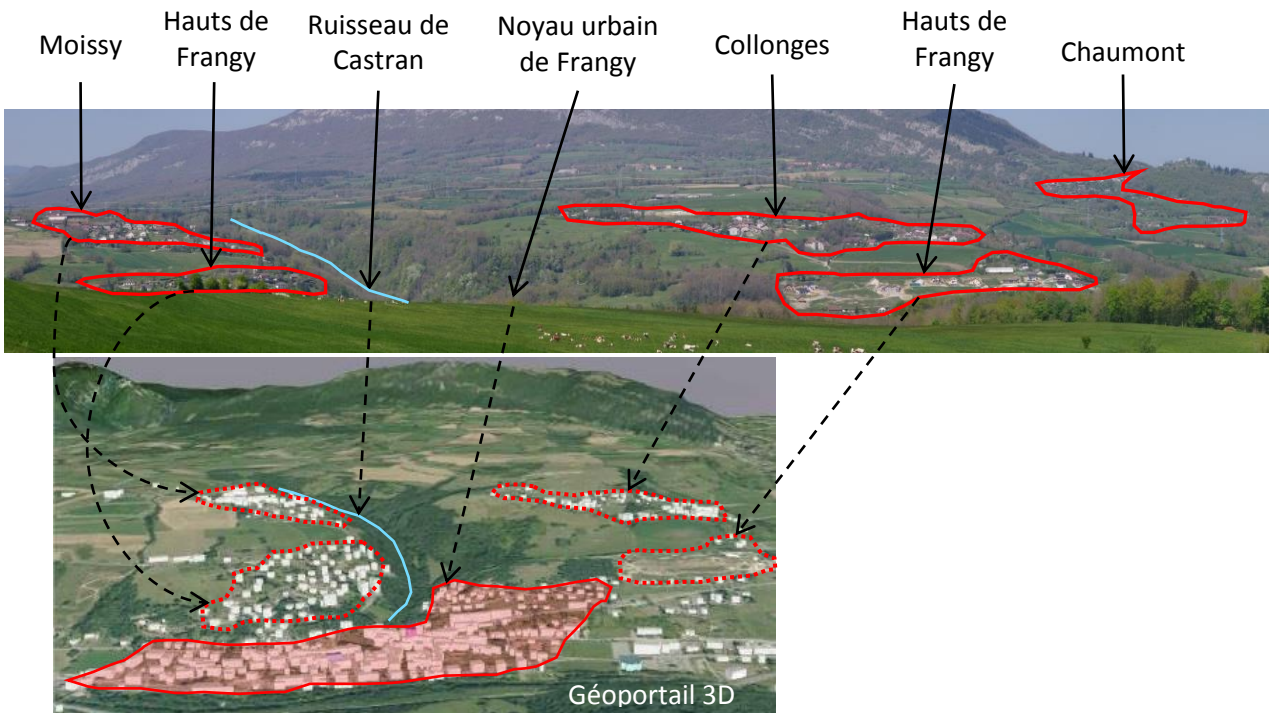
Seyssel Haute-Savoie : un bourg plein de charme, étroitement lié à Seyssel Ain. Le bourg de Seyssel datant du Moyen-Age est caractérisé par des routes étroites et sinueuses et par des bâtiments aux couleurs vives (©Nathalie Rouff).



La présence du Rhône renforce la qualité paysagère et fait le lien entre les deux Seyssel (©Nathalie Rouff)

La dynamique de développement urbain du centre-bourg de Frangy, sur le versant ensoleillé, menace la lisibilité paysagère de la ville.

L'extension urbaine des hameaux situés en amont de Frangy limite la lisibilité des paysages de collines.



Seule la structure paysagère formée par le ruisseau du Castran et ses boisements de berge forme une barrière à la dynamique urbaine de Frangy (©Nathalie Rouff)

Suite à la déviation du bourg de Frangy, des efforts sont faits en termes d'aménagements urbains, afin de le moderniser et de lui donner une image plus qualitative.



Des aménagements nouvellement en cours de réalisation, et des efforts à poursuivre.



Plan et vue d'ensemble du projet d'aménagement

Ces opérations de valorisation de l'image des communes passent aussi par le renouvellement d'opération d'habitat collectif.



Des opérations d'habitat collectif vieillissantes, à gauche Seyssel, à droite Frangy (©Nathalie Rouff)



De nouvelles opérations bien intégrées au sein de leur environnement viennent compléter la composition d'un village ou hameau. A gauche Minzier, à droite Frangy (©Nathalie Rouff)

LA TENDANCE A LA BANALISATION DU BATI RESIDENTIEL ET DE SES ABORDS.

L'habitat individuel, qu'il soit organisé ou non en lotissement, présente un certain éclectisme, qui ne reflète pas pour autant une recherche individuelle de singularité ou de qualité.



Le bâti récent ne présente pas de caractéristiques homogènes, et les types en présence sont de conception plutôt modeste.

Le traitement des abords participe peu à l'intégration de ces constructions dans le paysage, il tend à les banaliser, voire à les fermer (par exemple en occultant certains points de vue) :

- ✓ Le terrain naturel est souvent « remodelé »,
- ✓ Les propriétés closes par des murs de verdure (haies mono végétales) ou clôtures/palissades.

En termes de perception, Clarafond-Arcine est peu perceptible de loin (présence de boisements, structures végétales fortes, haies arborées, coupure avec l'autoroute A40) de plus, au niveau de la topographie Clarafond est en creux. Alors qu'effectivement à l'intérieur du village les dents creuses et le mitage pavillonnaire apparaissent clairement.



LES SEQUENCES DE BORD DE VOIE A QUALIFIER ET A VALORISER

Les affichages publicitaires et la présence d'entrepôts à l'architecture parfois disparate et colorée, situés au niveau des pôles urbains, des zones commerciales et des zones d'activités, participent à la banalisation du paysage.

L'intersection située au niveau de la sortie d'autoroute à Éloïse (entre la D908A et la D1508) voit se développer de part et d'autre de la voie une zone d'activités, dont l'ambiance paysagère

pourrait être mieux valorisée en relation avec les milieux naturels adjacents.

Plus au Sud-Est du territoire, au niveau du croisement de la RD2 avec la RD1508 au Sud de la commune de Contamine-Sarzin, les bords de voie demandent à être qualifiés et valorisés. Il s'agit de routes à forte circulation.

Une meilleure valorisation paysagère de la traversée de Seyssel Haute-Savoie permettrait de mieux marquer la présence de la ville et souligner ses qualités paysagères



La RD992, au Sud de Seyssel Haute-Savoie : succession de panneaux publicitaires, de bâti d'habitation et d'activité (©Nathalie Rouff)



La traversée de Seyssel Haute-Savoie via la RD992 : la fermeture du paysage par des haies mono-spécifiques ou des murs ainsi que la largeur imposante de la route ne donnent pas l'impression d'être en ville (©Nathalie Rouff)

LES ENTREES DE VILLE

Elles participent à l'image perçue de la commune. Les entrées de ville Sud de Seyssel (74) et Frangy pourraient être mieux valorisées : on observe une dispersion d'activités et de dents creuses qui diminuent le sentiment « d'être en ville ».

L'entrée Sud de Seyssel Ain est marquée par la voie ferrée et par un accès peu lisible au niveau d'une intersection.



L'entrée de ville Sud de Seyssel Haute-Savoie, par la RD991: juxtaposition d'espaces ouverts et d'espaces fermés, les bâtis commerciaux et le manque d'aménagement des accotements valorisent peu l'entrée de ville (©Nathalie Rouff)



L'entrée de ville Ouest de Frangy par la RD1508 : la signalétique est le seul élément perceptible de l'entrée dans la commune. (©Nathalie Rouff)

LES POINTS FOCaux NATURELS

Constitués par des monts ou des massifs montagneux, ils ancrent le paysage dans une dimension régionale. Le Rhône, confidentiel, n'est pas suffisamment perçu pour être considéré comme un point focal, en revanche il l'est à partir de Corbonod.

Dans le territoire, les points focaux naturels sont constitués par les éléments géomorphologiques : le Vuache et le Mont à l'Est, la Montagne des Princes au Sud et le massif du Grand Colombier à l'Ouest. Ils participent à l'identité particulière du territoire Usse et Rhône.



Le Mont, dans la continuité Sud du Vuache (©Nathalie Rouff)

Hors du territoire, les points focaux naturels sont :

- ✓ au Nord, la chaîne du Jura, avec en particulier le Sorgia,
- ✓ au Sud, la montagne du Gros Foug, séparée de la Montagne des Princes par les gorges du Fier,
- ✓ au Nord-Ouest, la continuité du massif du Grand Colombier et le Plateau de Retord.

On note d'autres points focaux, plus lointains mais tout aussi remarquables comme le massif du Mont-Blanc.



Le Sorgia, début de la chaîne du Jura, point focal naturel, hors du territoire (©Nathalie Rouff)



Le Mont-Blanc enneigé, situé à plusieurs dizaines de kilomètres (©Nathalie Rouff)

LES POINTS FOCaux ANTHROPIQUES

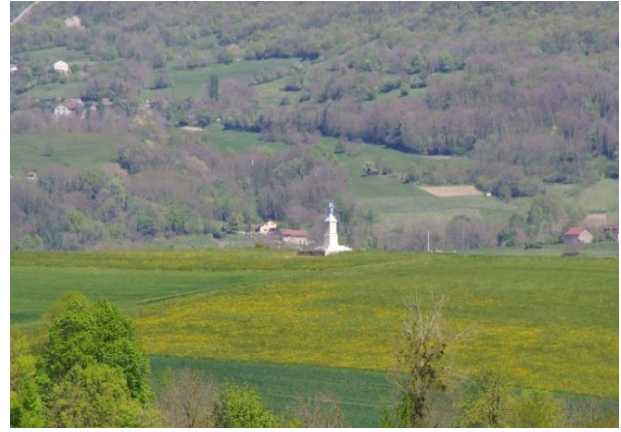
Il n'existe pas de point focal anthropique à l'échelle du territoire mais plutôt à l'échelle des micro-paysages avec les églises des bourgs et villages, les châteaux, des statues ou des chapelles, mais aussi bien les ponts franchissant le Rhône à Seyssel.

Ces éléments valorisent les paysages en mettant en exergue leur côté patrimonial.

D'autres points focaux anthropiques sont présents sur le territoire : les pylônes de transport d'électricité, qui marquent souvent le paysage.



Sur la commune d'Anglefort, au cœur du village, l'église forme un point focal au milieu des espaces cultivés.



Point focal patrimonial : Le château de Pelly, à Désingy.



La présence de pylônes sur la commune de Minzier.

2.5 Conclusion.

■ Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces :

Atouts	Faiblesses
Paysages institutionnalisés :	
Des paysages de montagne inventoriés comme des paysages remarquables au titre de la loi Montagne, qui impose une vigilance accrue sur l'évolution des paysages montagnards des huit communes concernées.	L'absence d'une culture partagée sur l'architecture et l'urbanisme.
	Une faible valorisation des sites historiques.
Unités paysagères :	

Des unités paysagères lisibles : <ul style="list-style-type: none"> ✓ la barrière du Vuache et la porte de Chaumont, ✓ la vallée ouverte du Rhône et les coteaux de la Montagne des Princes, ✓ le front paysager du Grand Colombier, le plateau et les alpages de Sur-Lyand, ✓ les collines des Usses. 	Des unités paysagères peu lisibles : <ul style="list-style-type: none"> ✓ le Rhône confidentiel, ✓ les collines du Fornant, ✓ la périphérie de l'agglomération Bellegardienne.
Atouts	Faiblesses
Modes de perception du paysage :	
Deux modes de perception des paysages (routes, sentiers) : lointain ou rapproché.	Des caractéristiques paysagères peu marquées, donc sensibles.
Des paysages préservés, vecteurs d'un potentiel de valorisation.	Des bords de voies et des entrées de ville peu valorisantes.
Un cadre naturel et agricole très présent.	Les stigmates de la périurbanisation qui commencent à porter atteinte aux caractéristiques et aux qualités des paysages du territoire.
Une cohésion territoriale globale.	
Éléments structurants du paysage :	
Des fronts paysagers boisés homogènes sur les pentes, délimitant les paysages « habités ».	Des silhouettes des villes et villages qui se diluent sous la pression de la périurbanisation.
Une trame agricole et forestière qui organise le territoire et enrichit le paysage par la diversité et la spécificité de ses motifs (bocage, viticulture, arboriculture).	
Certains villages conservent une identité rurale encore forte, offrant notamment des silhouettes bâties groupées autour d'un chef-lieu.	
Opportunités	Menaces
Paysages institutionnalisés :	
L'application de la loi montagne impose une vigilance accrue sur les évolutions des paysages montagnards sur les communes concernées.	La méconnaissance du bâti architectural laisse craindre la perte d'un patrimoine.
Unité paysagère :	
Dotés d'orientations d'aménagement et de programmation, les PLU offrent aux communes de nouveaux moyens de maîtrise de l'évolution paysagère de l'urbanisation future.	Le processus « d'étalement et de diffusion urbaine », s'il devait s'accroître, risquerait une perte de lisibilité des silhouettes des villes et villages (surtout des principaux pôles urbains).
Modes de perception du paysage :	
Pas d'opportunité particulière.	Faible connaissance des problématiques et des dynamiques actuelles d'évolution des pratiques humaines (agricoles, sylvicoles, formes urbaines et architecturales, pratiques touristiques) qui contribuent fortement aux mutations des paysages. Ces évolutions induisent en particulier des modifications des vues : fermeture des bords de route par

	urbanisation ou avancée de la forêt, modification de l'équilibre général des panoramas perçus.
Éléments structurants du paysage :	
La démarche de développement du tourisme vert et de valorisation des sites patrimoniaux permet d'enrichir les espaces de partage et de découverte du paysage pour asseoir une vision collective du territoire.	Incidences sur la perception des éléments structurants, d'éventuels nouveaux équipements (routes, carrières, ZAE, etc.).
	Le développement de l'habitat sur les coteaux de Frangy et de Seyssel (sous la Montagne des Princes, le Galibier et le Mont Vuache), peut avoir des incidences défavorables fortes sur la structure du paysage.

■ Enjeux/Orientations :

Enjeux	Orientations
<p>La lisibilité de l'enveloppe urbaine de Frangy, de Seyssel et de la périphérie de Bellegarde.</p> <p>Globalement, la lisibilité de la silhouette et des enveloppes urbaines des villages.</p> <p>Globalement, la qualité des paysages urbains.</p>	<p>Structuration des franges urbaine.</p> <p>« Traitement » des dents creuses.</p> <p>Qualification/différenciation des espaces urbains et des zones d'activités économiques.</p>
<p>L'identification visuelle des coupures vertes.</p>	<p>Maîtrise du mitage pavillonnaire.</p> <p>Maîtrise de l'étalement urbain et de l'homogénéité architecturale.</p> <p>Maintien des ouvertures visuelles existantes et des avant-plans.</p> <p>Maintien de la dynamique agricole, à proximité de l'urbanisation.</p>
<p>La qualité des certaines séquences paysagères de bords de voies.</p> <p>Globalement, l'identification et la mise en valeur des entrées de villes.</p>	<p>Mise en œuvre d'un traitement paysager.</p> <p>Structuration urbaine.</p>
<p>La qualité des perceptions paysagères lointaines depuis certains axes routiers (RD992, RD908A, RD17) et des points focaux.</p> <p>La qualité paysagère des axes de perceptions rapprochées.</p>	<p>Maintien des avant-plans.</p> <p>Maintien du parcellaire agricole.</p> <p>Maintien des ouvertures visuelles existantes.</p>
<p>L'uniformité du caractère boisé des versants du grand colombier, du vuache et de la montagne des princes.</p>	<p>Gestion des espaces boisés.</p>
<p>La lisibilité de la limite entre espaces boisés et espaces agricoles ouverts.</p>	<p>Maintien de la dynamique agricole.</p>
<p>L'accessibilité aux espaces fluviaux confidentiels (partie du Rhône et les Usses)</p>	<p>Mise en œuvre d'aménagements paysagers.</p>
<p>L'ouverture des vues lointaines depuis les espaces de promenade et de loisir et les points de vue remarquables.</p>	<p>vue remarquables.</p> <p>Maintien de la dynamique agricole.</p>

3 – Ressource en eau

3.1 Programmes et outils de gestion.

■ Le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021 :

Le SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021 est entré en vigueur le 21 décembre 2015.

Le SDAGE a une certaine portée juridique, d'après l'article L212-1 du Code de l'environnement. Il est opposable à l'administration et non aux tiers, c'est-à-dire que la responsabilité du non-respect du SDAGE ne peut être imputée directement à une personne privée. En revanche toute personne pourra contester la légalité de la décision administrative qui ne respecte pas les mesures du document. Tous les programmes ou décisions administratives ne peuvent pas être en contradiction avec le SDAGE sous peine d'être annulés par le juge pour incompatibilité des documents.

Le SDAGE comporte neuf orientations fondamentales :

- ✓ OF0 : S'adapter aux effets du changement climatique.
- ✓ OF1 : Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité.
- ✓ OF2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques.
- ✓ OF3 : Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement.
- ✓ OF4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau.
- ✓ OF5 : Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les substances dangereuses et la protection de la santé

- ✓ OF6 : Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides.
- ✓ OF7 : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.
- ✓ OF8 : Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.

Il définit également des principes de gestion spécifiques des différents milieux : eaux souterraines, cours d'eau de montagne, grands lacs alpins, rivières à régime méditerranéen, lagunes, littoral.

■ Les Contrats de rivière :

Un contrat de bassin versant est un outil de gestion globale des milieux aquatiques.

LE CONTRAT DE RIVIERE DES USSES

Le contrat de rivière des Usses, porté par le SMECRU (Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivière des Usses), a été signé début 2014 et sa mise en œuvre est en cours.

Le bassin versant de la rivière des Usses et de ses affluents représente une superficie 310 km² et concerne 41 communes et groupes de communes :

- ✓ Quatre « bassins de vie » regroupant une trentaine de communes :
 - à l'amont : autour de Cruseilles,
 - au centre : autour de Frangy,
 - à l'aval : autour de Seyssel,
 - au Sud : le bassin versant des Petites Usses, en marge de la commune de la Balme-de-Sillingy.

- ✓ Une dizaine de communes du contour du bassin versant, tournées vers des bassins de vie « extérieurs » : Arve et Salève (autour de Reignier), bassin de la Filière, bassin Genevois, bassin de la Semine (autour de Bellegarde).

Cinq objectifs stratégiques sont ensuite apparus comme prioritaires sur le territoire d'étude :

- ✓ La gestion quantitative raisonnable et concertée de la ressource (bassin défini comme déficitaire en eau par le SDAGE),
- ✓ La qualité de l'eau de surface et souterraine via la lutte contre toutes les pollutions,
- ✓ La gestion des risques naturels liés à l'eau afin d'améliorer la protection des enjeux humains,
- ✓ La préservation des milieux aquatiques et humides,
- ✓ La valorisation des milieux aquatiques.

LE CONTRAT DE RIVIERE FIER ET LAC D'ANNECY

Le contrat de bassin versant du Fier et du Lac d'Annecy, porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy, est en cours d'élaboration depuis novembre 2009 et la signature du contrat est prévue pour 2016.

Le contrat de bassin versant couvre une superficie de 950 km² sur 80 communes et comprend 700 km de cours d'eau et le lac d'Annecy qui s'étend sur 27 km.

Le Sud de la commune de Chilly, ainsi que les bassins versants de Clermont, Droisy et de la commune de Menthonnex-sous-Clermont sont concernés sur le territoire du SCoT.

Les enjeux que le contrat a identifiés sur le bassin aval du Fier, qui concerne le SCoT, sont les suivants :

- ✓ Les impacts de la fréquentation et des pressions urbanistiques sur les milieux naturels riverains,
- ✓ La gestion des conflits d'usages,
- ✓ Les interrogations sur les limites quantitatives de la ressource d'eau potable du lac et sur les risques de pollution accidentelle ou diffuse liée aux eaux pluviales,
- ✓ Le maintien de l'équilibre biologique du lac.

